

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 27 avril 2016 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh
Mme Lina Moisan	

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

ABSENCE

Aucune

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC83/15-16**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 27 avril 2016.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 27 avril 2016

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 mars 2016
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Tarification de la surveillance / Primaire
- 6.2 Tarification de la surveillance / Secondaire
- 6.3 Plan stratégique de la C.S. (prolongation jusqu'au 30 juin 2017)
- 6.4 Nomination de la direction à l'école secondaire de Donnacona
- 6.5 Plan d'effectifs du personnel cadre ^D
- 6.6 **Dépôt du plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf ^D**

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1
- 7.2

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Calendrier scolaire 2016-2017 – Pénitencier ^D
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 Maintien des bâtiments 2015-2016

9.1.1 Remplacement du parement, des fenêtres et d'une porte – École Marie-du-Saint-Sacrement à Saint-Léonard

9.1.2 Rénovation des salles de toilettes – Bâtiment Saint-Joseph à l'école Marguerite-D'Youville de Saint-Raymond

9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Nomination des délégués à l'assemblée de la FCSQ 2016

10.2

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

11.1 Prolongation du mandat du Protecteur de l'élève ST

11.2

11.3

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,
Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC84/15-16

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 23 MARS 2016

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 23 mars 2016 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC85/15-16

6.1 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE / PRIMAIRE

Considérant qu'il existe un service de garde ou bien un point de service institué dans chacune des écoles primaires conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la volonté des directions d'établissement d'offrir la même qualité de service à tous les élèves qui dînent à l'école, tant ceux qui fréquentent à temps plein ou sporadiquement le service de garde que ceux qui décident d'utiliser seulement le service à l'heure du midi;

Considérant que selon l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique, il appartient à la Commission scolaire de déterminer les coûts pour cette période de dîner;

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

De maintenir à 5,50 \$ par jour, par élève, le coût pour surveiller les élèves pendant la période du dîner.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC86/15-16

6.2 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE / SECONDAIRE

Considérant les articles 256 et 292 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la responsabilité de la Commission scolaire et de ses établissements d'accueillir et d'assurer la surveillance pendant la période du dîner, même à l'ordre secondaire;

Considérant que les sommes perçues par l'école serviront exclusivement à l'organisation de la surveillance des élèves ;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'établir à 28,00 \$ par élève, par année, les frais de surveillance dans les écoles secondaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC87/15-16

6.3 PLAN STRATEGIQUE DE LA C.S. (PROLONGATION JUSQU'AU 30 JUIN 2017)

Attendu qu' en vertu de l'article 209,1 de la LIP, pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan stratégique couvrant une période maximale de 5 ans ;

Attendu qu' en vertu de l'article 459,2 de la LIP, le ministre peut déterminer, en fonction de la situation de chaque commission scolaire, des orientations ministérielles, des buts et des objectifs mesurables devant être pris en compte pour l'élaboration du plan stratégique de la commission scolaire;

Attendu que la portée du plan stratégique de la Commission scolaire prendra fin le 30 juin 2016 et que ledit plan doit s'arrimer avec celui du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, lequel n'a pas encore été adopté par le ministère pour les années 2016 et les suivantes ;

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

De prolonger le plan stratégique 2012-2016 pour une année additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2017;

De transmettre au ministre une copie de la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC88/15-16

6.4 NOMINATION DE LA DIRECTION A L'ÉCOLE SECONDAIRE DE DONNACONA

Considérant que le poste de direction à l'école secondaire de Donnacona est devenu vacant suivant l'annonce du départ à la retraite de monsieur Christian Bergeron ;

Considérant que ledit poste fut ouvert à l'interne et à l'externe simultanément, conformément aux articles 6-1.5 et 6-1.6 de la politique de gestion des cadres en vigueur;

Considérant que la Commission scolaire a procédé à la consultation du C.É. conformément à l'article 96.8 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les résultats d'entrevues, d'examens écrits et de tests psychométriques réalisés par la firme M2D Leadership;

Considérant l'unanimité des membres du comité de sélection,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De nommer Monsieur Luc Tremblay à la direction de l'école secondaire de Donnacona à compter du 1^{er} août 2016 le tout conformément au «Règlement des gestionnaires des commissions scolaires» et la politique de gestion des cadres de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC89/15-16

6.5 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE

Considérant que le processus visant à adopter le plan d'effectifs cadres a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres;

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement 2016-2017 et le plan d'effectifs des cadres de service conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC89/15-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC90/15-16

8.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 – PÉNITENCIER

Attendu que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2016-2017 de l'Établissement Donnacona et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC90/15-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC91/15-16

9.1.1 REMPLACEMENT DU PAREMENT, DES FENÊTRES ET D'UNE PORTE – ÉCOLE MARIE-DU-SAINT-SACREMENT À SAINT-LÉONARD

Considérant que la Commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 818 080 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2015-2016 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la Commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Remplacement du parement, des fenêtres et d'une porte extérieure sur les façades nord-ouest et sud-est de l'école Marie-du-Saint-Sacrement de Saint-Léonard

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Bernard Longpré Inc. au montant de 143 000,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC92/15-16

9.1.2 RÉNOVATION DES SALLES DE TOILETTES – BÂTIMENT SAINT-JOSEPH À L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE DE SAINT-RAYMOND

Considérant que la Commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 818 080 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2015-2016 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la Commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Rénovation des salles de toilettes au bâtiment Saint-Joseph, école Marguerite-D'Youville/Saint-Joseph de Saint-Raymond;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Alain M. & M. Ltée. au montant de 324 500,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC93/15-16

10.1 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE DE LA FCSQ 2016

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De désigner les commissaires suivants comme délégués officiels auprès de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec avec mandat

de parler pour et au nom de la Commission scolaire de Portneuf les 27 et 28 mai 2016 :

- M. David Montminy
- M. Sylvain Lefèbvre-Matte

De désigner Mme Johanne Minville pour agir comme substitut avec les mêmes droits et privilèges si un commissaire ne pouvait remplir le mandat de délégué officiel de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC94/15-16

11.1 PROLONGATION DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Considérant les articles 220.2 et 457.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatifs au règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et relatifs au protecteur de l'élève;

Considérant le *Règlement sur la procédure des plaintes formulées par les élèves et les parents*, adopté le 24 février 2010 par la résolution CC 59/09-10 ;

Considérant que le mandat du Protecteur de l'élève vient à échéance le 30 juin 2016 ;

Considérant la recommandation favorable du comité d'éthique et de gouvernance, lors de la rencontre tenue le 8 mars 2016, de prolonger le contrat du Protecteur de l'élève jusqu'au 30 juin 2017 avec ajustement du tarif horaire de 80 \$ à compter du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De prolonger le mandat de Monsieur Paul Labrecque comme protecteur de l'élève d'une année au tarif horaire de 80 \$ pour temps alloué au traitement d'un dossier lorsque celui-ci relève de sa compétence, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017;

De désigner le protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Découvreurs comme substitut au protecteur de l'élève qui assume les responsabilités du protecteur de l'élève lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts, est absent ou est empêché d'agir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC95/15-16
13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Les commissaires-parents font un retour sur la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 18 avril dernier.

Ils font également un retour sur la conférence offerte aux parents le 21 avril 2016.

6.6 Dépôt du plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf

Monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général, dépose le document sur le plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf.

Il invite les commissaires à prendre connaissance du document. Un suivi sera fait lors de la prochaine rencontre.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

6.5 Plan d'effectifs du personnel cadre

6.6 Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf

8.1 Calendrier scolaire du pénitencier 2016-2017